

COVID-19

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DEVANT PUBLIC

Diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 28 juillet 2020 – À compter du lundi 3 août, les citoyens pourront à nouveau assister en personne aux séances du conseil municipal. La salle des Arts, adjacente à la salle du Conseil, sera aménagée pour les accueillir. La diffusion de la séance se fera sur un écran et les citoyens pourront se déplacer, un à un, dans la salle du Conseil pour poser une question s'ils le souhaitent.

Afin de respecter les règles de distanciation sociale et d'hygiène, un maximum de 20 citoyens pourront assister à la séance et le port du masque sera obligatoire. Considérant le nombre limité de places, il est fortement recommandé aux citoyens de s'inscrire préalablement en remplissant le formulaire au www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/seances-publiques. Le jour de la séance, ceux déjà inscrits auront la priorité d'accès et les autres seront admis jusqu'à ce que la capacité maximale de la salle soit atteinte.

Rappelons que pour poser une question, il est toujours possible de remplir le [formulaire en ligne](#) à cet effet, au plus tard, à midi le jour de la séance.

La séance est diffusée en direct sur NousTV et sur le compte Facebook de la Ville de Saint-Hyacinthe. La vidéo est également disponible dès le lendemain sur le site Internet de la Ville.

– 30 –

Source : Direction des communications
450 778.8300

